

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail, des relations
sociales, de la famille,
de la solidarité et de la ville



NOR : MTST0907677A

ARRÊTÉ du 09 AVR. 2009

portant désignation de représentants au Conseil d'orientation sur les conditions de travail

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville,

Vu les articles R. 4641-3, D.4641-5, D. 4641-8, D. 4641-15 et D. 4641-21 du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2008 relatif à la création des commissions spécialisées du Conseil d'orientation sur les conditions de travail,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Au titre du collège des personnes qualifiées du Conseil d'orientation sur les conditions de travail, sont désignés :

- Monsieur Jacques POMONTI, président de la commission spécialisée relative aux orientations transversales, aux questions internationales, aux études et à la recherche ;
- Monsieur Jean-François NARBONNE, président de la commission spécialisée relative à la prévention des risques pour la santé au travail ;
- Monsieur Xavier CUNY, président de la commission spécialisée relative aux équipements et lieux de travail ;
- Monsieur Roland MASSE, président de la commission spécialisée relative aux pathologies professionnelles ;
- Monsieur Jean-François CAILLARD, président de la commission spécialisée relative aux acteurs locaux de la prévention en entreprise ;
- Monsieur Bernard KRYNEN, administrateur civil et chargé de mission à l'Inspection générale des affaires sociales.



Article 2

Monsieur Bernard KRYNEN assure, en l'absence du ministre chargé du travail, la présidence du comité permanent et de l'observatoire de la pénibilité du Conseil d'orientation sur les conditions de travail.

Article 3

Au titre des associations de victimes des risques professionnels ou des organisations professionnelles de la prévention du Conseil d'orientation sur les conditions de travail, sont désignés :

- M. Arnaud de BROCA, secrétaire général de l'Association des accidentés de la vie (FNATH),
- M. François DESRIAUX, représentant de l'Association nationale de défense des victimes de l'amiante (ANDEVA),
- M. Jean-Loup COMMO, représentant de l'Association française de normalisation (AFNOR).

Article 3

M. Daniel LEJEUNE, inspecteur général des affaires sociales, est nommé secrétaire général du Conseil d'orientation sur les conditions de travail.

Article 5

Le directeur général du travail est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 09 AVR. 2009

Le ministre du travail, des relations sociales,
de la famille, de la solidarité et de la ville,

Brice HORTEFEUX